



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 48804

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le seuil de passage au bénéfice réel pour les agriculteurs. Il désire savoir s'il envisage de relever ce seuil eu égard aux difficultés rencontrées par le monde agricole.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche sur la possible reconsidération du seuil de passage au bénéfice réel pour les agriculteurs. Actuellement, il n'est pas envisagé de revoir à la hausse le seuil du forfait agricole. En effet, ce dernier a été conçu pour des activités à faibles revenus. En outre, le passage à un régime réel ne doit pas être considéré pour une entreprise agricole comme un frein à son développement, mais au contraire comme un moyen d'améliorer sa gestion et sa compétitivité.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48804

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4433

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5833